

Pour adhérer à notre association, la présence d'un parrain est requise. Un parrain est un membre actif de OEM que vous connaissez personnellement où qui vous a présenté. Dans l'éventualité où vous ne connaissez aucun membre, nous vous attribuerons un parrain volontaire, membre de confiance de notre organisation, qui se trouve le plus proche de chez-vous.

Côté parrain :

Le parrain joue un rôle clé pour garantir votre intégration et veiller à ce que vous compreniez le fonctionnement et les enjeux de l'association. Il se porte garant de votre conduite, assumant une certaine responsabilité de vos actions envers OEM dans une moindre mesure. Il est de la responsabilité des parrains de remonter aussi vite que possible au bureau tout comportements répréhensibles envers l'association afin de vous protéger dans un premier temps et de protéger l'association ensuite.

Côté filleul :

Bien que le parrain soit là pour soutenir votre intégration, il vous faudra acquérir votre autonomie, apprendre à rouler avec votre propre paire de pneus Nous vous encourageons à échanger, discuter, ne pas porter de jugement hâtif et à participer au maximum aux événements afin de commencer à tisser des liens avec l'association et ses membres. Après avoir réglé votre cotisation, vous serez soumis à une période d'essai d'un mois entre avril et septembre, et de deux mois entre octobre et mars. Cette période d'essai vous permettra de mieux connaître OEM et de forger votre opinion envers l'association.

Veillez noter que cette période d'essai peut être annulée pour les raisons suivantes :

- Non-respect du règlement de l'association
- Intégration insuffisante, qui se manifeste par un manque de visibilité et de cohésion
- Décision de retrait de votre part

Si vous choisissez de mettre fin à votre période d'essai, nous vous rembourserons intégralement. Cependant, si elle est arrêtée en raison d'un non-respect du règlement de notre part, la cotisation ne sera pas remboursée.